

*Communauté de Communes
De la Haute Varenne et du Houllme*

**RAPPORT D'ACTIVITES
ANNEE 2011**

Loi du 12 juillet 1999

*55 Boulevard du Général De Gaulle – En Mairie – 61440 MESSEI
Tél : 02 33 96 71 99 Fax : 02 33 64 82 03 – Mél : c.d.c.haute.varenne@wanadoo.fr*

SOMMAIRE

I. La Communauté de Communes :	3
I.1 Le Territoire :.....	3
I.2 Les élus de la CDC :	3
I.3 Les organismes adhérents et représentants :	4
II. Fonctionnement :	5
II.1 Les Conseils Communautaires :	5
II. 2 Les Commissions :	9
III. Le Budget :	10
III.1 La fiscalité :	10
III.2 Le compte administratif 2010	12
III.3 Les recettes	12
III.4 Les Dépenses	13
III.5 Les Dépenses d'investissement	13
IV Les réalisations	13
V Les statuts de la CDC :.....	16

Communauté de Communes
De la Haute Varenne et du Houllme

Bruno LOUISE

I. Présentation

La Communauté de Communes exerce ses compétences depuis le 1^{er} janvier 1995, créée à l'initiative de Monsieur Gérard BUREL.

La Haute Varenne et du Houlme est composée de 10 communes représentant une population totale de 7 797 habitants au recensement du 1^{er} janvier 2011 pour une superficie de 136 km².

I.1. Le territoire

<i>Communes</i>	<i>Habitants</i>	<i>Superficie km²</i>	<i>Densité Hb/km²</i>	<i>Maires</i>
Banvou	629	13	35	Martine GUERIN(†)- Joël JOURDAN
Bellou en Houlme	1104	38,73	27	Gérard BERTRAND
Le Chatellier	387	8,18	46	Didier LANGLIN
La Coulonche	518	14,32	35	Bruno LOUISE
Dompierre	354	8,56	39	Daniel BIGEON
Echalou	352	5,59	62	Claude GASNIER
La Ferrière aux Etangs	1605	10,94	144	Vincent BEAUMONT
Messei	1990	13,21	147	Michel DUMAINE
Saint André de Messei	563	14,89	35	Jean-Claude GUILLEMINE
Saires la Verrerie	295	7 ,88	36	Charly LETETREL

I.2. Les élus communautaires

<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>	<i>Communes</i>
Bruno LOUISE (La Coulonche)	Michel Dumaine (Messei) Vincent Beaumont (La Ferrière aux Etangs) Jean-Louis Pellerin (Banvou)	Jean-Louis Pellerin/Joël Jourdan	Martine Guérin(†)/ Alain Panchau	Banvou
		Jean-Marie Gaudin	Gérard Bertrand	Bellou en Houlme
		Daniel Bigeon	Régis Bouvet	Dompierre
		Claude Gasnier	Philippe Lepage	Echalou
		Bruno Louise	Christèle Rungette	La Coulonche
		Vincent Beaumont Gérard Olivier	Philippe Bouvet Jean-Louis Marie	La Ferrière aux Etangs
		Didier Langlin	Thérèse Soutif	Le Chatellier
		Michel Dumaine Alain Retour	Paul Carré Didier Babonneau	Messei
		Jean-Claude Guillemine	Dominique Végée	St André de Messei
Marc Toutain	Charly Letétrel	Saires la Verrerie		

I.3. Les organismes adhérents et leurs représentants

Le S.I.R.T.O.M. du pays de Flers Condé

Il a pour mission la collecte et le traitement des ordures ménagères. Il gère 6 déchèteries dont celle de La Ferrière aux Etangs. La collecte s'effectue en porte à porte et en déchèteries. Le traitement est réalisé par l'enfouissement, le compostage et le recyclage et réemploi. La communication pour la valorisation des déchets s'accomplit par des animations scolaires et extra scolaires, des visites de déchetteries, des participations à des évènements locaux et des insertions publicitaires...

Les collectivités adhérentes sont les communautés de communes du Bocage d'Athis de l'Orne, du Pays de Briouze, du Pays de Condé et de la Druance, de la Haute Varenne et du Houlme, du Pays de Tinchebray, du Val d'Orne, du canton de Vassy, de la Visance et du Noireau et la Communauté d'agglomération de Flers représentant 69 634 habitants et 91 communes.

51 membres titulaires et 50 suppléants le composent.

Les représentants de la Communauté de communes de la Haute Varenne sont : Monsieur Gérard BERTRAND, Daniel BIGEON, Jean-Louis MARIE, Paul CARRE, Philippe LEPAGE. Les suppléants sont : Dominique VEGEE, Alain RETOUR, Thérèse SOUTIF, Christèle RUNGETTE, Régis BOUVET.

Parc Naturel Normandie Maine

Le parc a essentiellement des missions d'environnement et d'éco-tourisme dont le renforcement de la gestion des patrimoines naturels, maintien des patrimoines énergétiques, paysager et architectural, sensibiliser à l'environnement, utiliser le territoire comme vecteur de communication... Il gère la maison de la pomme et de la poire de Barenton et la base de pleine nature de Moulins le Carbonnel.

Le représentant de la Communauté de Communes est Monsieur le Président Bruno LOUISE.

Syndicat mixte des anciennes voies de chemins de fers

Le syndicat est composé des communautés de communes de la Haute Varenne et du Houlme, du Domfrontais et du Bocage de Passais et de la commune de La Selle La Forge soit 22 674 habitants. Il a pour objet la mise en valeur touristique et l'entretien des anciennes lignes de chemin de fer du Bocage Ornais.

Les représentants titulaires de la communauté de communes sont Daniel BIGEON et Alain RETOUR et suppléant Didier LANGLIN.

GIP ADECO –Pays du Bocage

Le Pays du Bocage a pour mission de mettre en œuvre les différents programmes d'actions du Pays dont le Contrat de Pays Etat Région, les opérations collectives de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services, le programme LEADER et le plan climat territorial.

Les représentants sont Michel Dumaine pour le comité du Pays et Monsieur le Président Bruno LOUISE pour le comité de pilotage du LEADER.

La Mission locale des Jeunes du Bocage

La Mission locale a pour but d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans la recherche d'emploi et de mettre en place des dispositifs spécifiques afin de l'insérer socialement et professionnellement.

Deux permanences mensuelles plus un atelier « service CV » ont lieu à La Ferrière aux Etangs. Les jours de permanence sont visibles sur le blog de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président Bruno LOUISE est le représentant pour la communauté de communes.

Collège Charles Léandre

La communauté de communes est représentée par Michel Dumaine au conseil d'administration du collège.

Syndicat intercommunal pour la restauration de la Haute Rouvre

Le syndicat intercommunal a pour objet la gestion, l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur de la rivière Rouvre, de ses affluents et du réseau hydrographique du bassin versant de la Rouvre.

Il est composé des communautés de communes de la Haute Varenne et du Houlme, du bocage d'Athis et des communes de Beauvain, Briouze, Craménil, Faverolles, Le Grais, Le Ménil de Briouze, Lignou, Lonlay le Tesson, Pointel, Saint André de Briouze, Saint Honorine la Guillaume, Sainte Opportune, Saint Georges d'Annebecq, Saint Hilaire de Briouze.

Le représentant de la communauté de communes est Jean-Marie GAUDIN.

II. Le Fonctionnement

II.1. Les réunions du Conseil communautaire en 2011

Dates	Compte rendu
16 février	<p><u>Subventions pour l'année 2011</u> :</p> <p>Le Savoir et le Fer (Musée) : 15 000€ dont 6 500€ dédiée à l'espace muséographique, Développement culturel Collège Charles Léandre : 1 200€, Association Loisirs et Culture Pays de la Varenne et du Houlme : 3 300 €, Trottoirs mouillés : 200 €, Formation sportive jeune : 5 000 €, Association Les Cyclos de la Ferrière aux Etangs – Semaine fédérale : 5 000 €, soit un total de 29 700 €.</p> <p><u>S.P.A.N.C</u> : Le conseil communautaire maintient les montants de la redevance à 50 € T.T.C pour les contrôles de conception-exécution des installations neuves et les contrôles de diagnostic dans le cadre de l'opération de diagnostic de l'ensemble des installations existantes et instaure une redevance pour les contrôles de diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif existante spécifique à la vente d'un montant de 150,00 € T.T.C.</p> <p><u>Refus des diagnostics d'assainissement non collectif</u> : décide de majorer de 100 % le montant de la redevance portant sur le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien</p>

	<p>prévu à l'article L 1331-8 du Code de la Santé publique.</p> <p><u>Délégation de fonction</u> : Le Conseil communautaire donne autorisation au Président de déléguer une partie de ses fonctions relatives au S.P.A.N.C. à Monsieur Gaudin et propose une indemnité représentant 6% du traitement correspondant à l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale soit 684.27 € par trimestre.</p> <p><u>Cession de la voirie desservant la ZAC à Messei</u> : le Conseil communautaire accepte le transfert de propriété des parcelles cadastrées section ZH n° 116 et 119 moyennant la somme de 10 € à la Commune de Messei.</p> <p><u>Construction d'un bâtiment commercial au Châtelier</u> : Le Conseil communautaire accepte le projet présenté par le maître d'œuvre, le plan de financement de l'opération qui s'élève à 414 200 € H.T, sollicite les différentes subventions pour un total de 177 656 € et achète le terrain concerné pour un montant de 15 000€ hors frais de notaire.</p>
30 mars	<p><u>Transformation du Syndicat Intercommunal de la Haute Rouvre en Syndicat mixte</u> : Monsieur Bignon, Président du Syndicat est venu présenter le projet de transformation des statuts du syndicat actuel en exposant les avantages et les inconvénients.</p> <p><u>Contrat Enfance Jeunesse</u> : L'assemblée Communautaire souhaite renouveler le Contrat Enfance Jeunesse auprès de la CAF et de la MSA qui collabore à la gestion du centre de loisirs pour une durée de 4 ans de 2011 à 2014.</p> <p><u>Participation financière à la gestion du centre de loisirs sans hébergement</u> : le montant de la participation 2011 s'élève à 42 130 euros.</p> <p><u>Participation financière à La Mission Locale des Jeunes du Bocage</u> : la participation financière de La Mission Locale des Jeunes du Bocage est portée de 0.50 euros à 0.70 euros par habitant soit la somme de 5 382 € à compter de 2011, le Conseil communautaire accepte cette augmentation financière et informe l'assemblée que cette participation sera maintenue au même niveau jusqu'à la fin du mandat actuel.</p>
20 avril	<p><u>Approbation du compte administratif 2010 – Communauté de Communes</u> Le Conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 qui présente un excédent de fonctionnement de 683 313,78 € et un déficit d'investissement de 440 400.79 € soit un excédent global de clôture de 242 912.99 €. Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement, il convient d'affecter 460 900,79 € à la section d'investissement à partir du résultat excédentaire de la section de fonctionnement et d'affecter le reste à la section de fonctionnement soit 222 412.99 €.</p> <p><u>Budget primitif 2011- Communauté de Communes</u> Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 597 060.99 € et en section d'investissement à 1 655 479.79 €.</p> <p><u>Fixation des taux d'impositions</u> Considérant la réforme fiscale, transférant la partie départementale de la taxe d'habitation aux communes et aux E.P.C.I et considérant que le contribuable ne sera pas pénalisé par les taux rebasés calculés par les services fiscaux, le conseil communautaire maintient les taux d'impositions suivants : Taxe d'Habitation : 5,50 %, Taxe Foncière Bâtie : 4,36 %, Taxe Foncière Non Bâtie : 9,28 %, CFE (hors zone) : 3,16%, CFEZ (de zone) : 18,06 %.</p> <p><u>Formation des élus</u> Le Conseil fixe à 1 000 € les crédits alloués aux dépenses de formation des élus</p> <p><u>Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</u> Le Conseil fixe à 13,28% le taux applicable aux bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères</p> <p><u>Approbation du compte administratif 2010 – ZAC Haute varenne</u> Le Conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 qui présente un équilibre à 0 € en fonctionnement, un déficit d'investissement de 74 665.35 € soit un déficit global de clôture de 74 665.35 €</p> <p><u>Budget primitif 2011- ZAC Haute Varenne</u> Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 390 674.04 € et est en sur-équilibre en section d'investissement avec 909 593.62 € en dépenses et 1 382 899.45 € en recettes.</p> <p><u>Approbation du compte administratif 2010 – SPANC</u></p>

20 avril suite	<p>Le Conseil communautaire approuve le compte administratif 2010 qui présente un déficit de fonctionnement de 30 188.61 euros. Il n'y a pas de section d'investissement</p> <p><u>Budget primitif 2011- SPANC</u></p> <p>Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 40 590.00 € et n'a pas de section d'investissement.</p> <p><u>Création de deux circuits d'interprétation aux sites miniers</u></p> <p>Le conseil accepte de lancer l'appel d'offres et de retenir le mieux disant selon l'avis de la commission d'appel d'offres.</p> <p><u>Construction d'un bâtiment commercial au Châtellier – résultat de l'appel d'offres</u></p> <p>Les entreprises retenues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lot 1 Terrassement VRD : Entreprise Benoit Maurice TP : 37 122,20 € H.T Lot 2 Génie civil: Entreprise Ledauphin : 35652,05 € H.T Lot 3 Charpente métallique : Entreprise Co.me.orn : 26 724,00 € H.T plus l'option 2 514,00 € H.T Lot 4 Bardage métallique étanchéité: Entreprise Renault : 53 049,47 € H.T plus l'option 2 300,00 € H.T Lot 5 Dallage industriel: Entreprise Planitech : 8 392,97 € H.T Lot 6 Menuiseries extérieures: SAS MAB : 10 087,30 € H.T Lot 7 Menuiseries intérieures cloisons sèches faux plafonds: Gobé Delarue : 17 3 Lot 8 Electricité Chauffage VMC : EJS : 23 591,20 €H.T Lot 9 Plomberie sanitaire PECS : Entreprise Babin 3 786,81 € H.T Lot 10 Revêtements de sol scellés faïence: Entreprise Schmitt : 20 277,72 € H.T Lot 11 Peinture: Entreprise Heuveline : 4 797,92 €H.T <p>L'ensemble représente un montant total de 245 660,54 euros H.T. soit 293 810,00 €T.T.C</p> <p><u>Restauration des ouvrages métalliques d'un four de la Butte Rouge à Dompierre</u></p> <p>Le Conseil sollicite auprès du Conseil Régional de Basse Normandie une subvention de 30 000 € et au titre de la D.E.T.R. une subvention de 30 000€</p> <p><u>Maintien du périmètre géographique de la Communauté de Communes</u></p> <p>Suite au projet de schéma départemental de coopération intercommunal de l'Orne en date du 18 avril 2011, retirant la commune de Dompierre de la Communauté de Communes de la Haute Varenne, le Conseil désapprouve à l'unanimité le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne et sollicite les services de l'Etat pour rétablir la commune de Dompierre au sein du territoire de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme.</p>
22 juin	<p><u>Cession de l'atelier Normatech Environnement – fin du crédit bail</u></p> <p>Le Conseil accepte la cession définitive de l'atelier relais à l'entreprise Normatech suite à la fin du crédit bail datant du 30 mai 1998.</p> <p><u>Projet de schéma Départemental de coopération Intercommunal</u></p> <p>Le Conseil désapprouve le schéma et sollicite le maintien de la Commune de Dompierre au sein de la Communauté de Communes de la Haute Varenne.</p> <p><u>Rapport d'activités de la C.D.C., Rapport d'activité du SPANC, Rapport d'activités du Centre de Loisirs pour l'année 2010</u></p> <p>Le Conseil prend acte de tous les bilans d'activités.</p> <p><u>Acquisition d'un minibus 9 places</u></p> <p>Le Conseil décide d'acquérir un véhicule 9 places et sollicite la CAF de l'Orne à hauteur de 7 086.88 € et le Pays du Bocage au titre du programme Leader pour 8 661.74 €.</p> <p><u>Construction d'un bâtiment commercial au Châtellier</u></p> <p>Le Conseil accepte l'avenant^o1 concernant le lot n°2 génie civil suite à une modification de la limite séparative de la parcelle.</p> <p><u>Travaux de remplacement d'une partie de la toiture de l'immeuble commercial à Messei</u></p> <p>Le Conseil accepte le remplacement d'une partie de la toiture et autorise le Président à signer le devis de l'entreprise Renault pour un montant de 6 088.86 € TTC.</p>
12 octobre	<p><u>Accueil et intégration des nouveaux délégués de la Commune de Banvou</u></p> <p>Monsieur Joël Jourdan (titulaire) et Monsieur Alain Panchau (Suppléant) sont accueillis au sein du Conseil Communautaire et s'inscrivent dans les commissions existantes.</p>

<p>12 octobre suite</p>	<p><u>Echange de terrain</u> Suite à l'aménagement d'une partie de l'ancienne voie de chemin de fer en voie piétonnière sur les communes de Banvou et Saint Bômer les Forges, un échange de terrain entre le riverain et la Communauté de communes doit être régularisé par un acte qui sera en la forme administrative.</p> <p><u>Cession de terrain à la Commune de La Ferrière aux Etangs</u> Suite à la réhabilitation de l'ancienne école du Gué Plat en logements locatifs, la Commune a réalisé un parking aux abords de la salle des fêtes afin que le parking interne à l'immeuble ne soit plus occupé par les usagers de la salle des fêtes. Il convient de régulariser la cession de ce terrain par un acte administratif.</p> <p><u>Achat d'un minibus mis à disposition du centre de loisirs</u> Suite à la notification de subvention de la CAF de l'Orne a hauteur de 5 000 €, un nouveau plan de financement est adopté. CAF de l'Orne : 5 000 €, Leader : 8 661.74 €, CDC : 6 024.04 €.</p> <p><u>Demande de création d'une zone de développement éolien sur la CAPF</u> Le Conseil émet à 9 voix Pour et 3 voix Contre un avis Favorable au projet de création d'une zone de développement éolien sur les communes de Saint Clair de Halouze et La Chapelle au Moine.</p> <p><u>Réforme territoriale – prise de connaissance de la délibération de Messei</u> Le Conseil souhaite qu'une étude soit réalisée pour connaître l'impact financier et fiscal du retrait de la Commune de Messei avant de se prononcer sur son départ et donne à 11 voix Pour et 1 Abstention un avis Défavorable au départ de Messei dans l'attente des études préconisées et ne sachant pas si cette sortie menacera l'existence même de notre communauté de communes.</p> <p><u>Opération collective de plantations de haies</u> Le Conseil souhaite relance une nouvelle opération de plantations de haies bocagères sur l'hiver 2011-2012.</p> <p><u>Exonérations des entreprises de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</u> Le Conseil décide d'exonérer les entreprises n'utilisant pas les services du SIRTOM du Pays de Flers Condé.</p> <p><u>Syndicat Intercommunal de la Haute Rouvre</u> Monsieur GAUDIN donne les différentes clefs de répartition des contributions au syndicat lorsque celui-ci sera transformé en syndicat mixte.</p>
<p>5 décembre</p>	<p><u>Redevance assainissement non collectif – admission en non valeur</u> Le Conseil Communautaire admet en non valeur la créance de 50 €uros.</p> <p><u>Décision modificative budgétaire</u> Ouverture de crédit en dépenses au chapitre 014 et en recettes au chapitre 73 de 1533 €</p> <p><u>Opération de plantation de haies bocagères</u> Lancement de la consultation en vue de retenir une entreprise pour réaliser les plantations et sollicitation des partenaires financiers.</p> <p><u>Pont mégalithique à Banvou – Le Châtellier</u> Travaux de sécurisation du pont accepté sous condition d'autorisation des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Orne.</p> <p><u>Etude de faisabilité d'ouverture d'une galerie minière à La Ferrière aux Etangs</u> Lancement d'une consultation en vue de retenir un cabinet d'études pour réaliser une étude de faisabilité technique, règlementaire, juridique et financière d'ouverture d'une galerie minière.</p> <p><u>Compétence entretien des cours d'eau</u> : Modification de la compétence entretien des cours d'eau.</p>

II.2. Les Commissions

Commission 1

Membres	V.Beaumont , D.Babonneau, G.Bertrand, P.Bouvet, R.Bouvet, M.Guérin/ J.Jourdan, J.C.Guillemine	
Commission Finances et Affaires juridiques	Dates de réunions	Objet
	11 avril	Compte administratif 2010 et budget primitif 2011

Commission 2

Membres	M.Dumaine , V.Beaumont, R.Bouvet, P.Carré, D.Langlin, M.Toutain, D.Végée	
Commission Affaires économiques et de l'emploi	Dates de réunions	Objet
	Pas de réunion courant 2011	

Commission 3

Membres	J.L.Pellerin / A.Panchau, D.Bigeon, P.Carré, C.Gasnier, J.M.Gaudin, J.L.Marie, T.Soutif	
Commission Aménagement de l'espace	Dates de réunions	Objet
	Hebdomadaire	Suivi du chantier Commerce Le Châtellier
		Suivi du chantier aménagement de la voie piétonnière

Commission 4

Membres	M.Dumaine , G.Bertrand, P.Lepage, J.L.Marie, C.Boualam	
Commission Culture Loisirs Education	Dates de réunions	Objet
	10 février	Suivi des actions du Centre de loisirs
	1 ^{er} mars	Diagnostic en vu de la convention « Contrat Enfance Jeunesse »
	18 octobre	Bilan des activités du centre de loisirs de l'été dernier Evoquer les perspectives de fonctionnement sur les prochaines périodes

Commission 5

Membres	M.Toutain , D.Babonneau, D.Bigeon, J.Jourdan, G.Olivier, A.Retour, C.Boualam, T.Soutif	
Commission Protection, mise en valeur de l'environnement, cadre de vie, tourisme	Dates de réunions	Objet
	26 janvier	Création de deux circuits d'interprétation aux sites miniers
	8 avril	Création de deux circuits d'interprétation aux sites miniers
	27 avril	Réunion de démarrage - Aménagement d'une portion d'ancienne voie de chemin de fer à Banvou
	6 décembre	Réunion de démarrage pour la conception et la réalisation du mobilier/Création de deux circuits d'interprétation aux sites miniers
	21 décembre	Réunion de démarrage pour les travaux de création des circuits d'interprétation

Commission 6

Membres	J.L.Pellerin/ A.Panchau, D.Bigeon, M.Dumaine, C.Gasnier, J.M.Gaudin, J.C.Guillemine, .D.Langlin, C.Letétel, B.Louise, G.Olivier, A.Retour	
Commission Voirie	Dates de réunions	Objet
	31 mars	Définition du programme de travaux 2011

Commission 7

Membres	B.Louise, J.L.Pellerin/A.Panchau, G.Bertrand, P.Carré, R.Bouvet, D.Végée, C.Gasnier	
Commission d'appel d'offre	Dates de réunions	Objet
	1 ^{er} avril	Construction d'un bâtiment commercial au Chatellier Ouverture des plis
	8 avril	Construction d'un bâtiment commercial au Chatellier Attribution des lots
	22 juin	Conception et réalisation de mobilier d'un parcours d'interprétation sur 2 sites miniers Ouverture des plis
	20 septembre	Conception et réalisation du mobilier d'un parcours d'interprétation / attribution ----- Assurance Dommage Ouvrage – Commerce multi-service au Châtellier ouverture - attribution
	22 novembre	Travaux de création de deux circuits d'interprétation Ouverture des plis
	2 décembre	Travaux de création de deux circuits d'interprétation Attribution des lots

Commission 8

Membres	J.M.Gaudin, D.Bigeon, M.Dumaine, D.Langlin, P.Lepage, J.L.Marie, J.L.Pellerin/A.Panchau, Christèle Boualam, M.Toutain, D.Végée	
Commission S.P.A.N.C	Dates de réunions	Objet
	Pas de réunion courant 2011	

Commission 9

Membres	M.Dumaine, B.Louise, M.Guérin, G.Bertrand, P.Carré, D.Langlin, V.Beaumont, P. Onfray, A. Lemercier	
Commission Accessibilité	Dates de réunions	Objet
	Pas de réunion courant 2011	

III. Budget 2011

III.1. La Fiscalité

Les taux d'imposition restent inchangés :

Taxe d'habitation : 5.50%

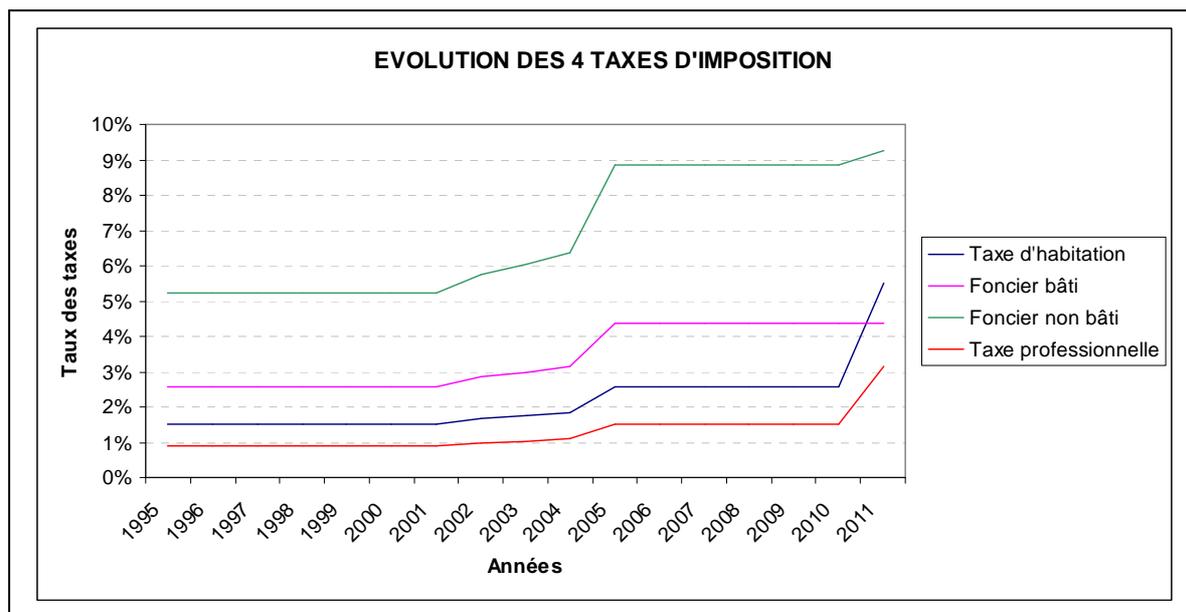
Taxe Foncière Bâti : 4,36%

Taxe Foncière Non Bâti : 9.28%

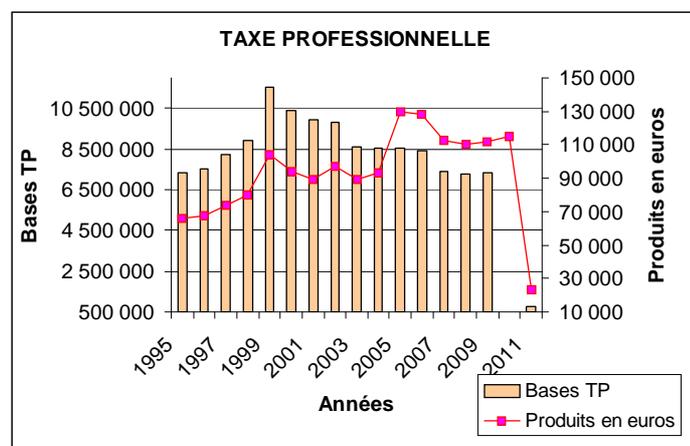
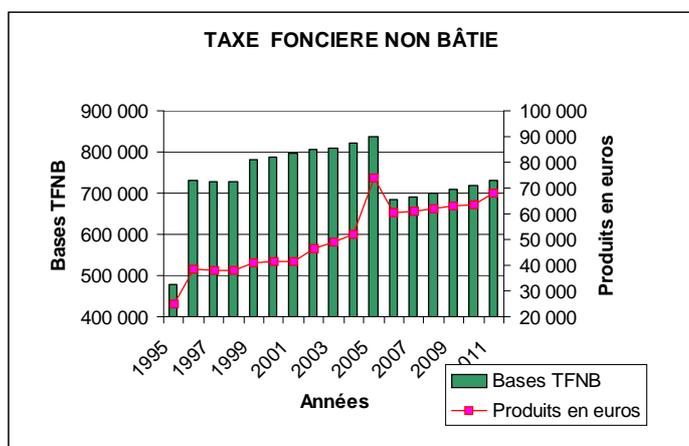
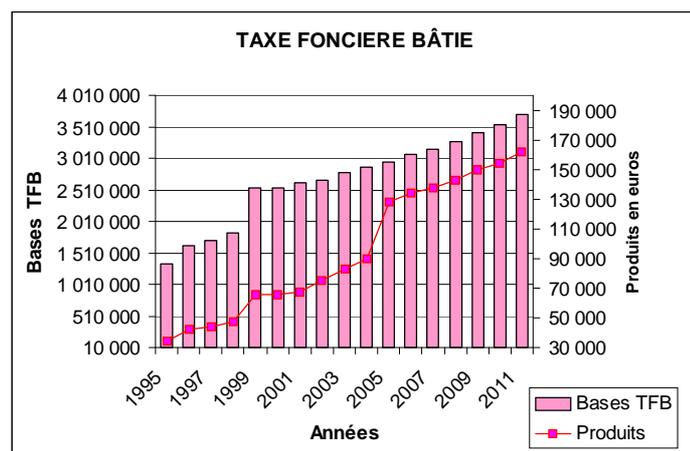
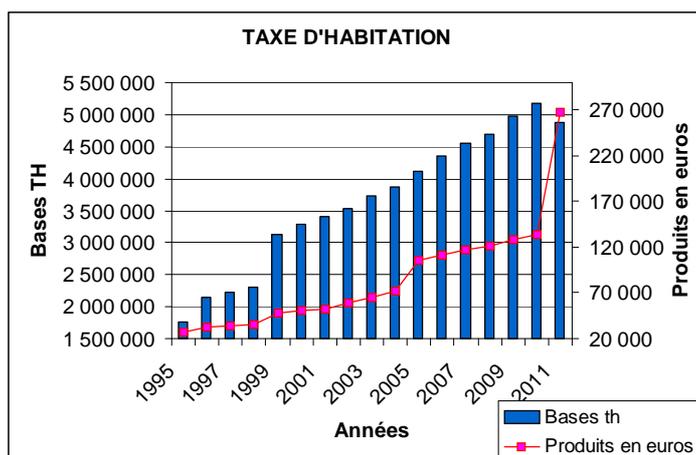
CFE(hors zone) : 3.16%

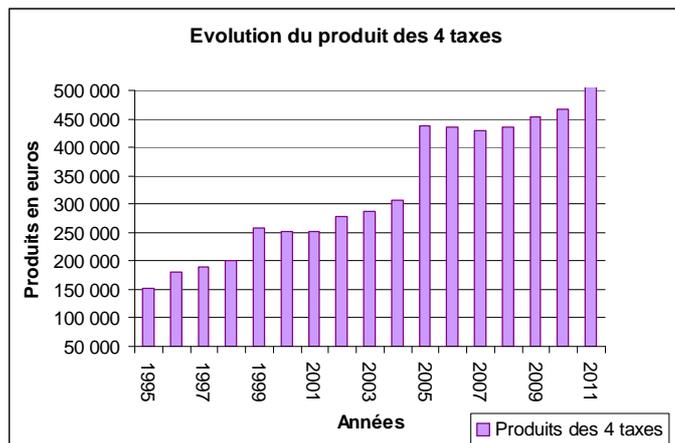
CFE de zone : 18.06%

Evolution des taux des 4 taxes d'imposition depuis 1995



Evolution des produits fiscaux des 4 taxes d'imposition depuis 1995

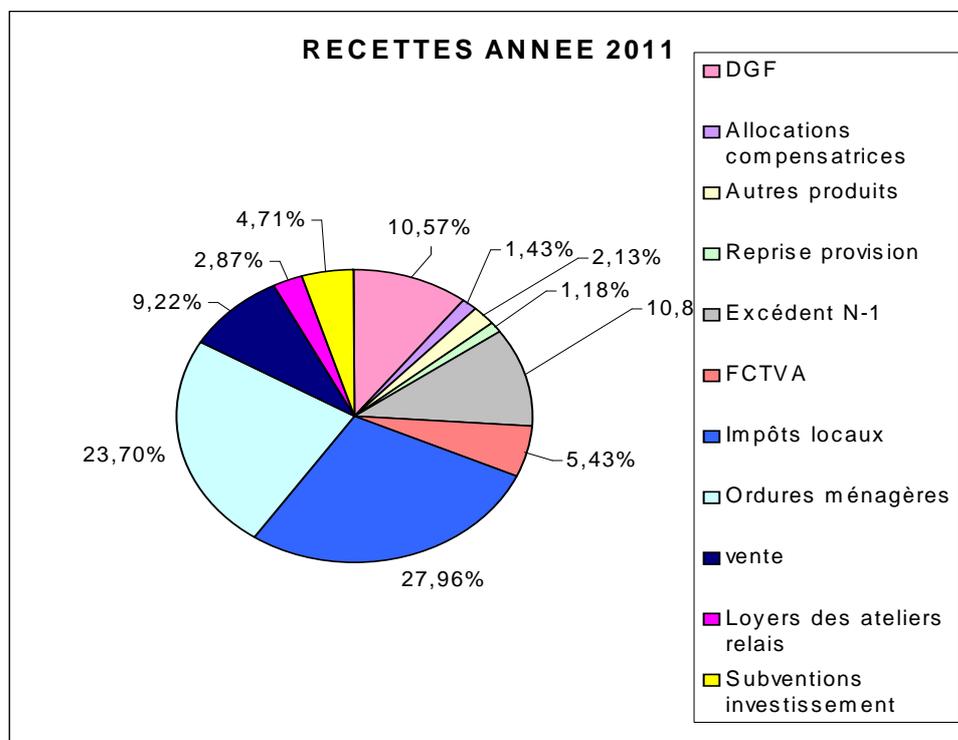




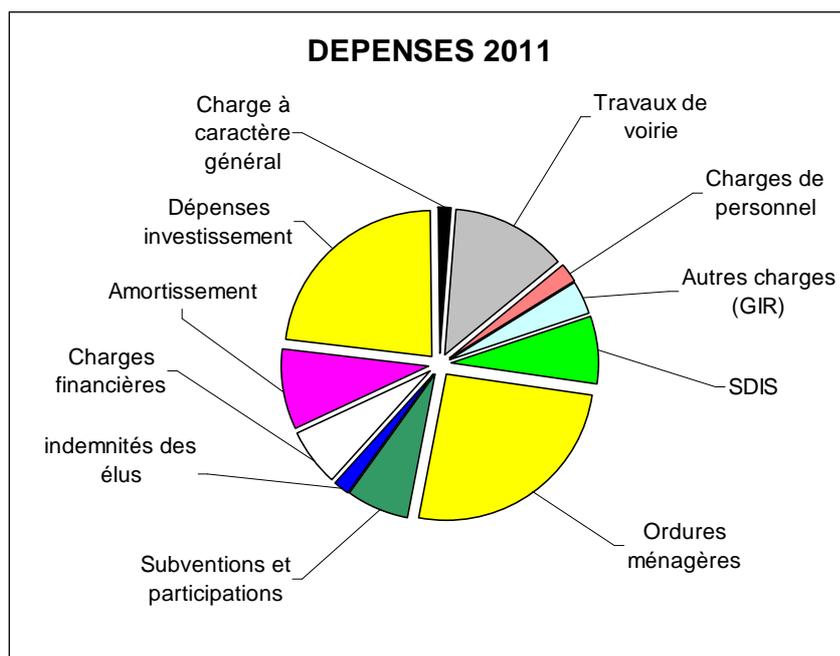
III.2. Le Compte Administratif 2011

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	1 105 141.95 €	Dépenses	1 268 033.04 €
Recettes	1 640 958.15 €	Recettes	1 053 067.18 €
Excédent de fonc.	535 816.20 €	Déficit inv.	- 214 965.86 €
<i>Dont excédent N-1</i>	<i>222 412.99 €</i>	<i>Dont déficit N-1</i>	<i>- 440 400.79 €</i>
Résultat de l'exercice : 320 850.34 €			

III.3. Les Recettes



III.4. Les Dépenses



III.5. Les Dépenses d'investissement sur l'exercice 2011

Compétence culture-loisirs-Education	23 156.09€
<i>Achat d'un véhicule 9 places</i>	23 156.09 €
Compétence logement	1 779.12€
<i>Logements HLM de Dompierre</i>	1 779.12 €
Compétence Economique	356 229.33€
<i>Construction d'un bâtiment commercial au Châtellier</i>	350 140.47 €
<i>Réfection de la toiture Epicerie de Messei</i>	6 088.86 €
Compétence Tourisme	67 657.71€
<i>Aménagement d'une voie piétonnière à Banvou</i>	62 237.55 €
<i>Création de deux circuits d'interprétations</i>	5 420.16 €
Compétence Voirie	248 691.15€
<i>Achat matériel de voirie</i>	203.21 €
<i>Travaux de voirie</i>	248 487.94 €

IV. Les Réalisations en 2011

Renouvellement d'une partie de la toiture de l'immeuble accueillant l'épicerie de Messei pour un montant de 6 088 € T.T.C.

La construction du bâtiment commercial au Châtelier en vue d'accueillir les activités de Bar, tabac, épicerie, quincaillerie, graineterie de Mr & Mme Guicheteau s'est déroulé de mai à décembre 2011. Le bâtiment d'une surface d'environ 340 m² permet un meilleur accueil des clients et une meilleure visibilité des nombreux articles du magasin. L'opération représente un coût de 407 919 €T.TC.

Vente du terrain de la partie sud de la Z.A.C. de la Haute varenne à Messei au S.I.R.T.O.M. du Pays de Flers Condé pour 190 000 €.

Voirie

Chaque année, la Communauté de communes réalise des travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale. Le programme 2011 représentant un coût de 232 960.18 € T.T.C était composé des voies suivantes : l'Étre Amiard, l'Étre Bunoust, Le Ménil Clou, La Ribardière, La Lande à Banvou, Chemin du bourg, La Noëllière, Les loges, La Frémondrière, La Chevalerie, Le Champellier, Le Breuil, La Longrais et les Portes à Bellou en Houlme, Launay, Varenne, La Montellière, La Goutelle au Chatellier, la voie mairie-parking et la Mondrie à La Coulonche, La Basillère, Le Château, Le Désert, La Butte Rouge, la voie du bourg à Dompierre, La Touche à Echalou, Le Rond à La Ferrière aux Etangs, Les Houssayes, le Croq, et la Salière à Messei, Carrefour Maudouet-Saires, Le Breuil-Maudouet, l'Étre butin, Les Bruyères, l'Étre au Moine, La Cordelière à Saint André de Messei, Pourtour de l'Église, La Verrerie et l'être au Moine à Saires la Verrerie.

Logement Locatif

L'ancienne école du Gué Plat de La Ferrière aux Etangs abrite désormais des locataires. Toutes personnes intéressées par ces logements doivent contacter le PACT ARIM des Pays Normands à Caen qui après avoir réhabilité le bâtiment via un bail à réhabilitation avec la Communauté de communes, se charge des locations. Ces 6 logements sont de type T2 et T3 avec garage. Certains logements ont également un jardin.

Aménagement d'une voie piétonnière sur l'ancienne voie de chemin de fer

La Communauté de Communes a acquis en 2007 une portion de 1 km 200 de l'ancienne voie de chemin de fer entre la gare de Saint Bômer Les Forges et le site des fours de calcination de la Butte Rouge à Dompierre. L'aménagement piétonnier de cette portion s'inscrit dans une volonté de la Communauté de Communes de faire connaître son patrimoine minier et permet de relier le site touristique des vieux Fours de calcination de la Butte Rouge de Dompierre à la Voie verte de La Selle la Forge – Domfront. Aujourd'hui, après 40 ans de sommeil où la végétation avait repris ces droits, cette voie est ouverte pour un coût de 25 815.17 €, subvention et vente de bois déduites

Achat d'un minibus

La Communauté de Communes gère le centre de loisirs de La Ferrière aux Etangs depuis le 1er janvier 2010. Le bilan 2010 du centre de loisirs faisait apparaître le manque d'un véhicule pour la mise en place de sorties et d'activités de proximité. C'est pourquoi le conseil communautaire a décidé de faire l'acquisition d'un minibus de 9 places afin de diversifier les activités proposées aux jeunes, tout en réduisant les coûts de locations de véhicules liés à ces animations. Cette acquisition a été permise grâce aux concours financiers de la Caisse des Allocations Familiales de l'Orne et au programme Leader du GIP ADECO Pays du Bocage.

Création de deux circuits d'interprétation aux sites miniers

Les travaux de terrassement et nettoyage des sites sont attribués à l'A.I.F.R. La construction d'escaliers et de plateformes bois ainsi que la fourniture et pose des barrières et gardes-corps seront réalisées par l'entreprise Oxalis. La création des allées piétonnières et parking seront effectués par l'entreprise Routière Pérez. Les panneaux d'interprétations seront réalisés et installés par l'entreprise Pic Bois. Les travaux doivent débuter en début d'année 2012 pour une ouverture au public en juillet.

Nouvelle opération de plantation de haies bocagères

La Communauté de communes a relancé une opération de plantation de haies bocagères organisée dans le cadre du Plan Climat Territorial du Pays du Bocage courant de l'hiver 2010-2011. Le marché a été attribué à l'A.I.F.R. qui a planté 600 ml de haies bocagères sur les communes de Messei, La Coulonche et Le Châtelier.

V. Les Statuts

STATUTS

Après neuvième modification (texte en italique)

Article 1er En application des articles L.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les Communes de :

- BANVOU.....	595 hab.*
- BELLOU-EN-HOULME.....	1 062 hab.*
- LE CHATELLIER.....	383 hab.*
- LA COULONCHE.....	503 hab.*
- DOMPIERRE.....	342 hab.*
- ECHALOU.....	337 hab.*
- LA FERRIERE-AUX-ETANGS.....	1 622 hab.*
- MESSEI.....	1991 hab.*
- SAINT ANDRE-DE-MESSEI.....	555 hab.*
- SAIRES-LA-VERRERIE.....	299 hab.*
<i>Soit au total.....</i>	<i>7689 hab.*</i>

une Communauté de Communes qui prend la dénomination de "**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME**"

ARTICLE 2 Le siège de la Communauté de Communes est fixé à la Mairie de **MESSEI**. Il pourra être déplacé par décision du Conseil de Communauté. Les réunions du Conseil de Communauté pourront se tenir dans chaque commune membre.

ARTICLE 3 La Communauté de Communes est formée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 Les fonctions de Receveur de la Communauté de Communes seront exercées par le Comptable du Trésor qui sera désigné par Monsieur le Trésorier Payeur Général du Département.

ARTICLE 5 Dans le cadre des deux blocs de compétences obligatoires définis par la Loi du 6 février 1992, la Communauté a pour objet :

A - DOMAINE ECONOMIQUE -

- a) - Toutes actions en ce domaine, industrielles, artisanales ou de services.
- b) - L'élaboration d'un inventaire prenant en compte les zones d'activités.

B- AMENAGEMENT DE L'ESPACE -

a/ - L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'habitat visant à répondre aux besoins en logements neufs et anciens, et à favoriser et assurer entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

* Recensement 2009.

b/ - L'étude, la constitution des dossiers et la mise en oeuvre des opérations définies par le contrat de pôle intercommunal, tel qu'il sera signé avec la Région Basse-Normandie.

c/ - L'élaboration, la révision et le suivi d'un schéma de cohérence Territoriale.

ARTICLE 6 Dans le cadre des compétences optionnelles et facultatives, la Communauté a pour objet :

A - TOURISME - CULTURE - LOISIRS -

a/ - La mise en oeuvre de projets visant au développement du tourisme (promotion, aménagement, accueil et hébergement) et contribuant à augmenter l'attrait du territoire communautaire.

b/ - Toutes actions visant à améliorer les chemins et sentiers de randonnée agréés par le Conseil de Communauté et assurant la continuité des itinéraires de promenade ou de randonnées sur le territoire communautaire.

c/ - La prise en charge financière d'animateurs pour des activités culturelles, sportives et éducatives.

d/ - Centre de loisirs sans hébergement.

B - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE -

a/ - L'étude et la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées, en complémentarité ou en liaison avec les actions Départementales, Régionales et/ou de l'Etat.

b/ - L'entretien des cours d'eau dans le cadre des programmes agréés par le conseil de communauté.

1- Entretien et aménagement de cours d'eau y compris les accès depuis la voirie publique (hors voirie publique), à l'exclusion du curage d'entretien.

- 2- Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur les terres agricoles, forestières ou non bâties
- 3- Aménagements et ouvrages contre les inondations
- 4- Protection et reconquête de la qualité biologique des eaux superficielles
- 5- Aménagement, entretien et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines y compris lutte contre les espèces invasives
- 6- L'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques et de leurs dépendances
- 7- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques
- 8- L'animation, valorisation, concertation et communication dans le domaine de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques
- 9- Aménagement de zones de loisirs en relation avec les cours d'eau
- 10- Mission d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) à destination des membres du syndicat en dehors du bassin de la Rouvre dans le cadre des compétences listées ci-dessous

L'extension de ces compétences ne peut s'appliquer que dans le cadre de la gestion du cours d'eau par un syndicat ou dans le cadre d'un programme géré par une structure interne ou externe à la communauté de communes.

c/ - La collecte et le traitement des ordures ménagères

d/ - La contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.

e/ - Le Service public d'assainissement non collectif étant précisé que la Commune de Bellou en Houlme adhère au contrat territorial de la Rouvre.

f/ - L'étude et la réalisation d'une Zone de Développement Eolien (ZDE)

C - VOIRIE -

- Dans le cadre de l'article L.5214.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, au sein du groupe de compétences « création, aménagement et entretien de la voirie » sont déterminées d'intérêt communautaire les actions relatives à l'entretien des voies communales et rurales revêtues et portant sur la bande de roulement, les accotements, les fossés et les ouvrages d'art.

ARTICLE 7 La Communauté réalise les acquisitions et les locations nécessaires à l'exercice de ses compétences.

En outre, dans le domaine d'intervention de ses compétences, la Communauté peut passer des conventions avec tout autre Collectivité, Etablissement Public de Coopération Intercommunal ou Organisme.

ARTICLE 8 Les Communes adhèrent à la Communauté de Communes pour les compétences ci-dessus.

ARTICLE 9 La Communauté de Communes agit aux lieux et place des Communes pour toutes les compétences transférées.

ARTICLE 10 La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de Communauté composé des délégués des Communes membres élus par les Conseils Municipaux, suivant les

modalités visées à l'article L 5214-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la proportion suivante et en prenant pour référence la population totale du recensement :

- * 1 délégué pour la première tranche de 1 000 habitants,
- * 1 délégué pour chaque tranche suivante de 1 000 habitants.

Ainsi, chaque Commune sera représentée comme indiqué ci-après :

- BANVOU.....	1 délégué
- BELLOU-EN-HOULME.....	1 délégué
- LE CHATELLIER.....	1 délégué
- LA COULONCHE.....	1 délégué
- DOMPIERRE.....	1 délégué
- ECHALOU.....	1 délégué
- LA FERRIERE-AUX-ETANGS.....	2 délégués
- MESSEI.....	2 délégués
- SAINT ANDRE-DE-MESSEI.....	1 délégué
- SAIRES-LA-VERRERIE.....	1 délégué
 Total.....	 <u>12 délégués.</u>

Lors de l'élection des délégués, les Communes désigneront un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au Conseil avec voix délibérative en cas d'empêchement des titulaires.

Les suppléants seront systématiquement invités à participer aux réunions du Conseil de Communauté avec voix consultative.

ARTICLE 11 Conformément à l'article L 5214-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués des Conseils Municipaux suivent le sort de cette Assemblée quant à la durée de leur mandat.

Les délégués sortants sont rééligibles.

ARTICLE 12 Lorsqu'il y aura un recensement général de la population, le nombre de délégués indiqué ci-dessus variera (en plus ou en moins), au vu des résultats des opérations de recensement. Il sera tenu compte de ce changement lors de la nouvelle désignation des délégués, provoquée par le renouvellement général des Conseils Municipaux.

ARTICLE 13 Le Bureau est composé du Président et de 2 Vice-Présidents, élus conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 14 Le Conseil décide du nombre de commissions qu'il institue. Le Président de la Communauté de Communes étant Président de droit, chaque Commission élit son Vice-Président.

ARTICLE 15 La Communauté de Communes est soumise à l'application des articles L 5214-1 à L 5214-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 16 Un règlement intérieur pourra être proposé au vote du Conseil de Communauté.

ARTICLE 17 Conformément à l'article L 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes associant les mêmes communes que celles du :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DES TERRES DU
CANTON DE MESSEI ;
- et du SIVOR du CANTON de MESSEI,

se substitue de plein droit à ces deux structures.

En conséquence, l'actif et le passif tels qu'ils résulteront du dernier compte administratif seront transférés dans leur intégralité à la Communauté de Communes.